

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Code du produit : 93060

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Kimberly-Clark Corporation
50 Burnhamthorpe Rd W
Mississauga
L5B 3Y5
Canada

Téléphone : 1-800-437-8979

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-877-561-6587

Transport d'urgence : CHEMTREC: 1-800-424-9300

Adresse de courrier électronique Personne responsable/émettrice : sdscontact@kcc.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Ethanol	64-17-5	>= 50 - < 70

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 10000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
- En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec la peau : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent ou persistent.
- En cas d'ingestion : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
- Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Pulvérisateur d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas de précautions spéciales requises.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

Méthodes spécifiques d'extinction : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Pas de conditions à remarquer spécialement.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Ethanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1,000 ppm 1,880 mg/m ³	CA QC OEL

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

		STEL	1,000 ppm	ACGIH
--	--	------	-----------	-------

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : Pas d'information disponible.

Odeur : Pas d'information disponible.

Seuil de l'odeur : Pas d'information disponible.

pH : 7

Point de fusion/congélation : -114 °C

Point/intervalle d'ébullition : 78 °C

Point d'éclair : 16 °C

Taux d'évaporation : Pas d'information disponible.

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 19 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité : 3.3 %(V)

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

inférieure

Pression de vapeur : 60 hPa

Densité de vapeur relative : Pas d'information disponible.

Densité relative : Pas d'information disponible.

Solubilité
Solubilité dans l'eau : Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants : complètement soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Pas d'information disponible.

Viscosité, cinématique : Pas d'information disponible.

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Stabilité chimique : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.
- Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- Conditions à éviter : Donnée non disponible
- Produits incompatibles : Aucune.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 10,470 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 124.7 mg/l
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: non

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

Ethanol:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Ethanol:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : non

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

Ethanol:

Espèce : Souris
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : non

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Ethanol:

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14,200 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5,012 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Essai en statique

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : 2-methylpropan-2-ol
Cyclohexane

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

SARA 311/312 Dangers : Risque d'incendie

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version 1.6 Date de révision: 02/06/2020 Numéro de la FDS: 100000003190 Date de dernière parution: 06/28/2019
Date de la première parution: 08/30/2018

CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TDG - Transport de marchandises

FICHE SIGNALÉTIQUE

KLEENEX® Instant Hand Sanitizer

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/28/2019
1.6	02/06/2020	10000003190	Date de la première parution: 08/30/2018

dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 02/06/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F